

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 avril 2009

n°4

page 1/4

Rapporteur **Monsieur Jacques DUMAS**

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs : création de postes au titre de la nouvelle organisation des services et des besoins prévisionnels d'emplois au titre de l'année 2009

Mesdames, Messieurs,

Une nouvelle organisation générale des services est proposée laquelle est l'illustration d'une volonté de conduire un projet de changement motivant et attractif. Il permet aujourd'hui de définir un périmètre de missions des services cohérent, afin d'assurer une meilleure coordination des politiques publiques et donc une plus grande efficacité.

Afin d'offrir une réponse appropriée au caractère obligatoire et urgent des missions d'intérêt général dévolues à la collectivité, il convient de renforcer la capacité des services transversaux et opérationnels au sein de quatre nouvelles directions générales : services fonctionnels, services à la population, développement local et aménagement urbain ainsi qu'infrastructures et superstructures.

Par ces motifs, il est proposé de créer deux emplois (1).

Je vous propose également de transformer des emplois destinés à répondre aux besoins permanents de la collectivité en matière :

- d'avancement de grade, de promotion interne, de reclassement par tranche (2) ;

- de réussite d'agents aux concours (3) ;

- de remplacements d'agents dont les postes ont été affectés à un autre service afin de répondre à un besoin de remplacement pour cause d'affectation et au remplacement d'agents admis à faire valoir leurs droits à la retraite (4) ;

- de répondre à un nouveau besoin (5).

Je vous propose de mettre à jour le tableau des effectifs de la Ville.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°5 du 15 janvier 2009 modifiant le tableau des effectifs,

VU l'avis du comité technique paritaire du 6 avril 2009,

CONSIDERANT les motifs évoqués ci-dessus,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide de créer les postes suivants :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 avril 2009

n°4

page 1/4

1) pour permettre la mise en œuvre de la réorganisation des services :

- 1 poste de technicien supérieur à temps complet, au sein du service santé publique – sécurité civile pour exercer la fonction d'adjoint au responsable du service. Cet agent aura pour mission le suivi de dossiers transversaux en matière d'hygiène et de salubrité,

- 1 poste de contrôleur de travaux à temps complet au sein du service logistique pour exercer la fonction de gestionnaire des unités transport et mécanique. Cet agent aura pour mission la coordination du service transport pour toutes les catégories de véhicules et d'engins et l'ensemble des activités de l'atelier de mécanique,

A défaut de candidatures d'agents titulaires ou lauréats de concours correspondant au profil de poste, les postes pourront être pourvus par des agents non titulaires.

Le coût annuel de ces emplois est de 58 100 € euro correspondant à 0,34% de la masse salariale.

2) Pour permettre la nomination d'agents bénéficiant d'avancement de grade, de promotion interne ou de reclassement par tranche, après avis des commissions administratives paritaires compétentes, les postes suivants sont transformés comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE

- 1 poste de rédacteur en 1 poste de rédacteur principal, à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet,

FILIERE TECHNIQUE

- 1 poste d'ingénieur en 1 poste d'ingénieur principal, à temps complet
- 1 poste de technicien supérieur en 1 poste de technicien supérieur principal, à temps complet
- 1 poste de contrôleur de travaux en 1 poste de contrôleur de travaux principal, à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise principal en 1 poste de contrôleur de travaux, à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en 1 poste d'agent de maîtrise, à temps complet,
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet,
- 29 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe en 29 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
- 4 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe en 4 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe, à temps complet,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 avril 2009

n°4

page 1/4

FILIERE SPORTIVE

• 1 poste d'aide opérateur des APS en 1 poste d'opérateur des APS, à temps complet,

FILIERE SOCIALE

• 2 postes d'ATSEM de 1^{ère} classe en 2 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, à temps complet,

• 1 poste d'ATSEM de 2^{ème} classe en 1 poste d'ATSEM de 1^{ère} classe, à temps complet,

FILIERE ANIMATION

• 3 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe en 3 postes d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe, à temps complet,

Ces transformations représentent 50 postes pour un coût global brut annuel de 60 400 €.

3) Pour permettre la nomination d'agents lauréats de concours, au sein des services suivants :

Fonction	Service	Grade actuel	Nouveau grade	Temps de travail
Agent d'entretien bâtiments	GEPB – Propreté intérieure	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Temps complet
Agent d'entretien voie publique	Cadre de vie	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Temps complet
Animateur de loisirs	Centre de loisirs municipal	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	Animateur	Temps complet

Le coût global annuel pour ces emplois s'élève à 5 300 €.

4) Pour répondre à un besoin de remplacement pour cause d'affectation et de remplacement d'un agent admis à faire valoir ses droits à la retraite au sein des services suivants :

- au sein du service communal d'hygiène et de santé, 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet est transformé en 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, à temps complet. Pour exercer la mission de secrétaire. Cet agent aura pour missions : l'accueil du service et le suivi administratif des vaccinations.

- au sein du service GEPB, 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet est transformé en 1 poste de technicien supérieur à temps complet pour exercer la fonction de responsable du service maintenance du patrimoine bâti. Cet agent aura pour mission la programmation pluriannuel d'investissement du patrimoine bâti en matière d'énergie et d'entretien.

Ces emplois sont en conséquence déjà inscrits au budget.

5) Pour permettre de répondre à un besoin nouveau de service public au sein du service GEPB cellule « propreté intérieure » 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 28 heures hebdomadaires est transformé en 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

Le coût global brut représente en année pleine 5 400 €.

La totalité de ces emplois représente en année pleine un coût total de 129 200 € inscrit au budget compte 64111.

Le tableau des effectifs est arrêté comme suit : (*Voir annexe*)

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6

(MM. Cibert, Monauray, Gratteau, Mme Aumon , Mme Barrault)

Certifiée exécutoire

Par le maire de la ville de Châtellerauld

Transmis à la sous préfecture, le

Publié en mairie le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

Le directeur général adjoint des services

Philippe Turbault